



## **Direction de la Voirie et des Déplacements**

**2022 DVD 25** Convention pluriannuelle de partenariat et de participation financière (480.000 euros) avec le CAUE sur les démarches "Embellir votre quartier" et "Rues aux écoles".

### **PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Ces dernières années, les enjeux environnementaux – réchauffement climatique, pollution de l'air, biodiversité, pollution lumineuse et sonore, consommation énergétique... sont au centre des orientations politiques de la municipalité parisienne. L'urgence climatique devient ainsi l'enjeu central de la mobilité. L'espace urbain à Paris, dans cette ville dense, est un bien commun rare et précieux sur lequel les usages se sont multipliés : circulation, livraisons, promenade, jeux et sport, commerce, restauration... La répartition de l'espace public entre ces différents usages doit donc être organisée au mieux, pour être optimisée. Apaisement de la Ville, partage de l'espace public, protection de la santé des Parisiens, offre multimodale de qualité privilégiant la marche, les modes actifs, collectifs et partagés, logistique urbaine durable – Paris continue à proposer une offre de mobilité adaptée à tous, durable, dé-carbonée, sûre, efficace.

C'est dans ce contexte que les programmes « Embellir votre quartier » et « Rues aux écoles » se sont déployés sur le territoire parisien depuis le début de l'année 2020.

**La démarche «Embellir votre quartier»,** s'intéresse à la gestion des aménagements au sein de l'espace public et consiste à regrouper l'ensemble des interventions et des transformations d'un même secteur géographique sur une période de travaux resserrée. Cette stratégie s'échelonne à l'échelle de quartiers d'environ 30 000 habitants en plusieurs étapes dans le cadre d'une démarche participative : mise en place de concertations publiques par les mairies d'arrondissements et d'une concertation publique en ligne pour les habitants du quartier. C'est aux Parisiens de décider des interventions utiles et prioritaires pour faire de leur quartier ou de leur rue un lieu plus agréable, plus accessible et plus respirable : plus de végétalisation, des zones piétonnes, des pistes cyclables, ou encore du mobilier adapté aux nouveaux usages. À l'issue des démarches de concertation qui s'étalent sur 4 à 6 mois, les travaux à effectuer sont planifiés et organisés dans l'année suivante. À ce jour, une première vague de 17 quartiers ont bénéficié de ce dispositif et les vagues 2 et 3 comportant chacune 9 nouveaux quartiers sont programmées pour les deux prochaines années.

**Le projet « Rues aux écoles »** testé dans plusieurs rues du 10<sup>e</sup> et du 18<sup>e</sup> en février 2020, expérimenté dans le cadre du dé-confinement pour faciliter la distanciation physique, se déploie à plus grande échelle depuis septembre 2020, en lien étroit avec les mairies d'arrondissements. Le dispositif « rues aux écoles » consiste en la piétonisation totale ou partielle aux abords des écoles de Paris. Il a vocation à sécuriser l'arrivée du chemin maison-école pour les enfants, mais aussi à lutter contre la pollution en supprimant le passage des véhicules motorisés lorsque c'est possible, ou en transformant la rue en aire piétonne pour assurer une vitesse au pas des véhicules. Le passage des véhicules de secours, de transport de personnes handicapées et de livraison reste assuré. Les objectifs sont de piétonniser les voies ou tronçons de voies au droit de 300 établissements scolaires (principalement écoles maternelles et élémentaires) selon un rythme d'environ 50 à 60 piétonisations par an et d'aménager une centaine des voies ainsi piétonnisées qui présentent un potentiel d'aménagement et de végétalisation. À ce jour, 201 établissements scolaires dont 2 collèges ont bénéficié du dispositif ; 2730 m<sup>2</sup> de jardinières ont été créées et 46 arbres plantés.

Par délibération 2020 DVD 92 de votre assemblée des 15, 16 et 17 décembre 2020 une première convention de partenariat et de participation financière d'un montant de 90 000 € a été signée avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE) dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier ». Les actions du CAUE consistaient à concevoir, tester et déployer une méthode reproductible de concertation s'appuyant sur des marches exploratoires. Cette méthodologie a été diffusée et partagée avec les services de la Ville de Paris et les mairies d'arrondissements, tout au long de la démarche.

Par délibération 2020 DVD 76 de votre assemblée des 16, 17 et 18 novembre 2020, une convention de partenariat et de participation financière d'un montant de 90 000 € a également été signée avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE) dans le cadre de la démarche « rues aux écoles ». Les actions du CAUE consistaient à développer une méthodologie de co-conception avec les usagers des rues aux écoles, d'expérimenter la démarche dans 17 rues pilotes et mettre au point des supports pédagogiques et méthodologiques.

Il vous est ici proposé de poursuivre dans le cadre d'une convention unique et pluriannuelle de partenariat et de participation financière, le travail engagé en 2021 avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE) sur les deux démarches « Embellir mon quartier » et « Rues aux Écoles », définissant la mise en œuvre d'actions de concertation, d'information, de formation en faveur des différents acteurs impliqués et d'évaluation des dispositifs.

Le programme d'activités du CAUE, arrêté par son conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale, prévoit notamment la conduite d'actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie des parisiens, la mise en place de démarches de sensibilisation et de co-conception pour une meilleure prise en compte de l'expertise d'usage dans la définition des programmes et l'accompagnement de la ville de Paris dans son adaptation aux enjeux du changement climatique. C'est dans ce cadre que s'inscrit ce projet visant à accompagner la mise en place des deux démarches « Embellir votre quartier » et « Rues aux écoles ».

La proposition du CAUE se décline en trois volets :

## **Accompagnement de la démarche « embellir votre quartier »**

Fort de son expérience menée en 2021 auprès de la Direction de la Voirie et des Déplacements, pour accompagner la première vague de la démarche « Embellir mon quartier », le CAUE de Paris propose pour les deuxième et troisième phases de ce projet, un soutien aux actions locales menées dans les quartiers concernés. Une attention spécifique sera portée aux démarches menées dans des périmètres situés au sein de Quartiers en Politique de la Ville (QPV) dans lesquels les démarches de concertation (marche et/ou atelier) seront doublées. Le cadrage des actions sera défini plus largement en association avec les Équipes de Développement Local (EDL) avec l'appui technique de la DVD et le relais des Mairies d'arrondissement.

Le CAUE pourra ainsi mettre le savoir-faire de son équipe pluridisciplinaire en matière de pédagogie et d'animation de démarches de co-conception au service de ce projet pour accompagner la ville dans :

- La mise en œuvre de supports utiles pour des démarches en autonomie dans chaque quartier concerné
- Sa participation aux réunions publiques de lancement des démarches
- La mise en œuvre de marches exploratoires
- La mise en œuvre d'ateliers « carte sur table » dans l'espace public ou en mairies d'arrondissements
- L'accompagnement renforcé dans les quartiers en Politique de la Ville
- La transmission d'un bilan annuel des actions menées
- la mise au point d'une méthodologie d'évaluation de la démarche et l'accompagnement des services dans sa mise en œuvre

## **Accompagnement de la démarche « rues aux écoles »**

Afin de garantir l'appropriation de ces espaces et la bonne compréhension du nouveau statut de la voirie, l'information et la mobilisation des usagers doit être privilégiée. Fort de son expérience menée en 2021 auprès de Rues aux Écoles, le CAUE de Paris propose de mettre en place des démarches adaptées à chaque temporalité des projets : en amont, pendant ou après. Le CAUE de Paris participera ainsi à faire vivre le dispositif de Rues aux Écoles par des actions de sensibilisation du jeune public et du grand public, des actions de co-conception avec les enfants et les riverains en amont des programmations ou pour compléter les programmations, des ateliers de suivi de chantiers, des ateliers-événements autour des aménagements, de l'appui aux STV pour la présentation vulgarisée des projets et des actions d'évaluation des rues existantes.

Le CAUE pourra ainsi mettre le savoir-faire de son équipe pluridisciplinaire en matière de pédagogie et d'animation de démarches de co-conception au service de ce projet pour accompagner la ville dans :

- Des ateliers de sensibilisation du jeune public
- Des ateliers de diagnostic partagé et de co-conception avec le jeune public
- Des ateliers de suivi de chantiers avec le jeune public
- Des visites de chantiers pour le grand public
- La production de document de vulgarisation des projets

- La transmission d'un bilan annuel des actions menées
- La mise au point d'un protocole d'évaluation et de mise en œuvre de la démarche « Rues aux Écoles »

### **Formation des agents de la ville pour transmettre les enjeux et retours d'expériences de ces deux démarches**

Lors de l'élaboration du dernier plan Piéton et durant quatre années consécutives, le CAUE de Paris et la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) se sont associés pour proposer une offre de formation dédiée à la prise en compte des piétons dans l'aménagement de l'espace public.

Fort de son expertise acquise par l'accompagnement des démarches Embellir votre quartier et Rues aux Écoles, des connaissances techniques et méthodologiques de son équipe, le CAUE propose une offre de formation aux agents de la Ville de Paris présentant les enjeux d'apaisement, d'accessibilité, de végétalisation, de rafraîchissement et de confort de l'espace public. Cette offre, co-construite avec la DVD pourra être proposée à partir du 3e trimestre 2022 et en 2023 afin de proposer 3 journées de formation aux agents, complétées par des ateliers ou des visites de sites.

Les missions réalisées par le CAUE s'attacheront à intégrer :

- Une approche de sensibilisation, de mobilisation, et/ou d'animation sur le partage de l'espace public en faveur des différents publics et notamment les plus vulnérables (enfants, handicapés, personnes âgées, femmes, piétons...)
- L'évolution des modalités d'usage de l'espace parisien multi fonctionnel et multi temporel, le rappel des règles principales de partage de l'espace public inscrites dans le code de la route, l'amélioration de la sécurité routière, la contribution sur la diffusion, la connaissance et l'appropriation du futur code de la rue parisienne, le principe d'accès gratuit de l'espace public à tous, à tout moment et en toute sécurité, et plus généralement l'accompagnement aux apprentissages pour un véritable changement des comportements des usagers sur l'espace public, la cohabitation dans le respect des règles, des comportements et de l'ensemble des publics.

Je vous demande de m'autoriser à signer une convention de partenariat et de participation financière avec le CAUE de Paris prévoyant le versement de 480 000 euros au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE pour les exercices budgétaires 2022 et 2023.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris